

PROCEDURE SUIVI FORMATION STAGIAIRE

A- Abandon de la formation par un stagiaire avant le début de la formation (après signature convention) – Transmission du Formulaire de Rétractation en Annexe.

B- Présence Partielle d'un stagiaire à une formation :

Le stagiaire prévient la formatrice. La formatrice valide avec le stagiaire le fait que la personne a informé son entreprise de son absence. En cas d'absence, la feuille de présence est transmise par mail le soir même à l'interlocuteur de l'entreprise concernée.

- **Absence une matinée (Maximum 4h)**

Lors de l'intégration du stagiaire dans la formation lancement d'un résumé maximum de 15 minutes par les autres participants sur ce qui s'est passé. Les documents transmis lors de cette matinée ou exercice seront transmis dans les mêmes conditions au nouvel arrivant.

- **Absence une journée (sur 2 programmées ou plus)**

A voir avec le participant et/ou l'entreprise s'il est possible de repositionner ce dernier sur une autre journée de formation lors d'une autre session sur le même thème.

L'entreprise peut demander aussi un rattrapage personnalisé d'une journée. Dans ce cas une nouvelle convention sera réalisée avec des conditions tarifaires spécifiques à l'individualisation de la formation.

C- Absence d'un participant à une formation sans aucun délai de prévenance du stagiaire ou de l'entreprise.

Dans ce cas précis, le coût de la formation est due par l'entreprise comme indiqué dans la convention Article 10.

Mise à jour le 20 septembre 2022